



La loi de la transformation de la fonction publique a modifié la gestion de la mobilité : le format change et l'administration prendra *in fine* seule les décisions. Plus que jamais le SNCTA reste aux côtés de tous les contrôleurs pour défendre leurs intérêts dans cette nouvelle ère des campagnes de mobilité.

Par le passé, l'action des capistes SNCTA a permis de garantir un traitement juste et transparent de chaque dossier. Cela doit continuer : l'administration ne peut décider seule de qui peut muter ou non.

ICNA en salle ou sur un poste d'encadrement, TSEEAC contrôleurs ou dans l'encadrement opérationnel, TSEEAC de la Vigie Trafic de CDG : vous souhaitez muter, nous pouvons vous aider et vous accompagner en toute confidentialité. Pour cela, contactez-nous [via ce formulaire](#) pour nous faire part de vos intentions.

Pour garantir un traitement transparent et équitable de toutes les candidatures à la mutation, les capistes du SNCTA restent mobilisés pour tous les ICNA et les TSEEAC contrôleurs, dans l'encadrement opérationnel ou de la Vigie Trafic, [contactez-nous](#).